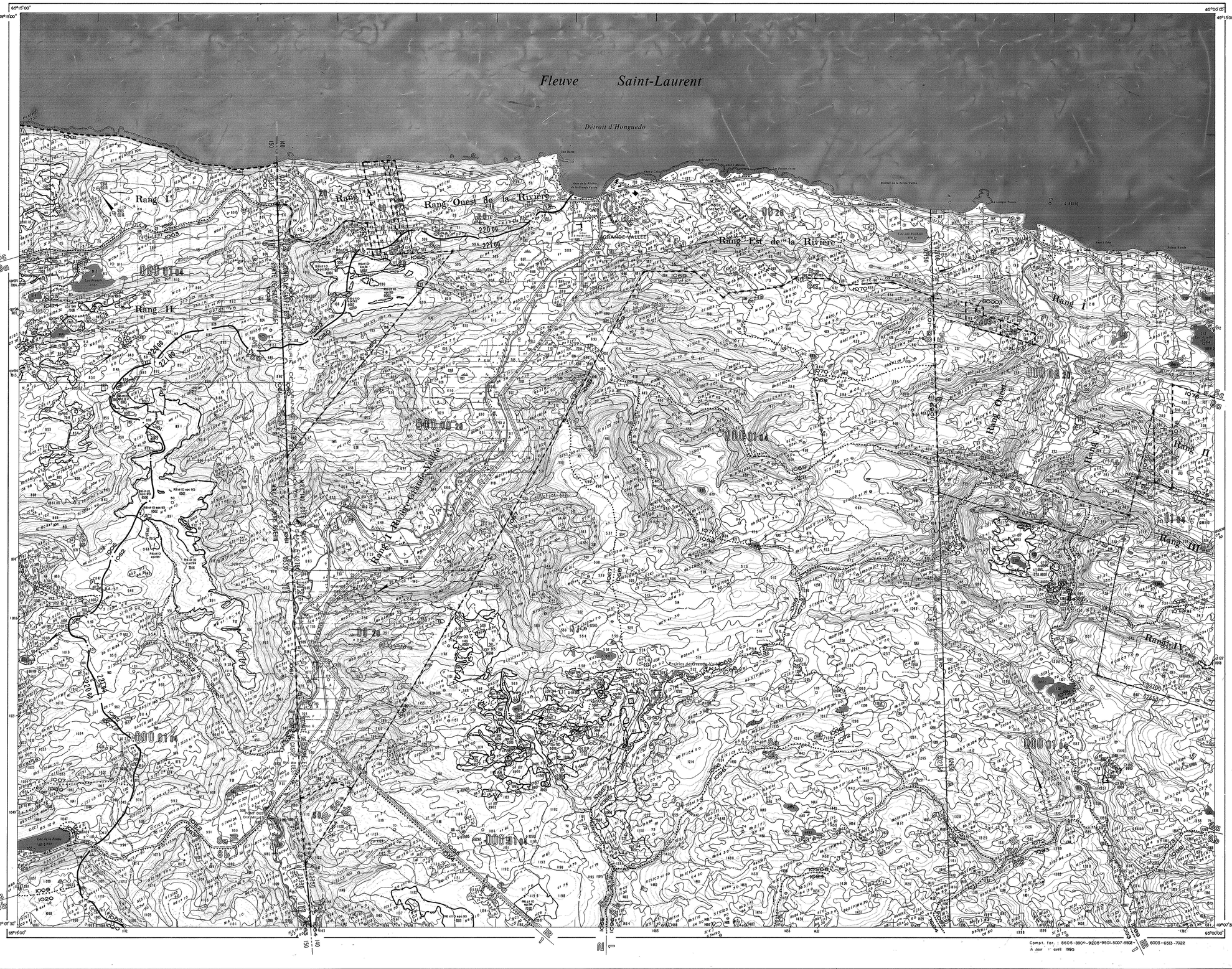

Compt. for. : 8605-8909-9205-9501-5007-5532 6003-6513-7022
À jour : avril 1995

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier géoré par le SIJF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Contour des peuplements
* Contour des interventions

Loïsse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, étang
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, pale sèche, épave
Ancrage, borne d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de paroisse
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe à diamètre limite avec réserves
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe par bandes
Coupe à blanc (claircoupe ou à pied)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement naturel
Ensemencement artificiel
Récolte dans les lisières boisées (récolte libre)

N.B. Ces interventions indiquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— à sapin et épinette blanche
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à thuya (cèdre)
— à pruche
— à mélèze
Pessière
— (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à pruche
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette
— (plantation d'épinette blanche)
— (plantation d'épinette de Norvège)
— (plantation d'épinette noire)
— (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à mélèze
— (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — avec pin rouge
— — — (le pin blanc occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— (plantation)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— (plantation)
— Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à mélèze
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin gris
— à pruche
— à sapin et/ou épinette blanche
Prucheraie
— (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à mélèze
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette blanche
— (plantation)
MÉLÈZIN
— (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc
— à pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette blanche
— (plantation de mélèze européen)
— (plantation de mélèze japonais)
— (plantation de mélèze laricin)

MÉLANGÉ (groupements et sous-groupements)
Feuillu résineux intolérantes avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec thuya
— — — — avec sapin
Bouleau à bouleau blanc avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec thuya
Bouleau à bouleau jaune avec thuya
Feuillu résineux intolérantes avec pin rouge
Peuplerie avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec résineux
Peuplier avec résineux
Feuillus résineux
Mélangés à feuillus tolérants
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— d'essences intolérantes
— d'essences tolérantes
— à bouleau jaune
— (plantation)
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— à bouleau jaune
Peuplerie
Peuplier rouge
— avec résineux
— à bouleaux blancs et/ou bouleau gris
— avec pruche
— à feuillus d'essences intolérantes
— à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— de bouleau jaune
— de peuplier
— de peuplier hybride
— de tilleul d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bandes
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisses légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche mesurée
⊖ 1-5 50 % ⊕ 5-6 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Chablis
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE
10 (ans)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
120	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30	30-80
80-50	50-80
90-50	50-90
90-60	60-90
120-70	70-120

FORÊT HÉTÉQUIENNE
JH (jeune inéquienne) Plus de 2 dominances de feuillu tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans
Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 90 ans
VI (vieilleuse inéquienne) Plus de 2 dominances de feuillu tolérants, majorité des tiges uniques de plus de 90 ans
Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 90 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
	25%	10%	10%	7%	7%	6%
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
L-Égale	0 à 30%	évitain
Moyenne	31 à 60 %	
Forte	61 à 90 %	
Abrupte	91 et plus	

Superficie minimale de pentes : 0 ha
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les tableaux publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 C2 50+ 6
S = stratification
E = classe de pente
C = classe d'âge
50+ = densité
6 = classe de hauteur
C = classe de densité
— sous group. d'essences
— groupement d'essences

6 C5 L+6 D7
6 = classe de pente
L = classe d'âge
+ = densité
6 = classe de hauteur
C = classe de densité
D = type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : GROUPE-CONSEIL ROCHE LTÉE. SIGNATURE : Pierre Cardinal
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : SIGNATURE :

Carte forestière : Photographie aérienne : 1986
Année de publication : 1987
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/11/86
Déclinaison magnétique : 24° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 1
Unité de gestion 14-1
Unité d'aménagement
Unité de sondage 1*
000 01 04*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique 22000*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée 1112*
Municipalité 0750*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle 1098 *
Région écologique 8b*
Municipalité régionale de comté M.R.C. 140 CÔTE DE GASPÉ*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-H-5	22-H-6		
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-H-4	22-H-3	22-H-2	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-A-13	22-A-14	22-A-15	

22 H/3 N. E.

2